

APPEL A PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL 2021

DOSSIER DE CANDIDATURE

Ouverture de l'appel à projet

Lundi 11 janvier 2021

Date limite du dépôt des demandes

Dimanche 14 février 2021

Une commission de sélection des dossiers se réunira au mois de février 2021. Les résultats seront publiés sur notre site internet à l'issue de la commission. Et seuls les projets lauréats seront contactés.

Pour déposer une candidature, vous devrez envoyer votre dossier en deux exemplaires par email :

- à la Direction Générale
- à l'Institut français de votre région

Direction Générale de l'Institut français du Maroc

Thibaud Retailleau : cooperationculturelle@institutfrancais-maroc.com

Oujda

Pierre Mateo: pierre.mateo@institutfrancais-maroc.com

Tanger

Olivier Galan: olivier.galan@institutfrancais-maroc.com

Tétouan

Olivier Galan: olivier.galan@institutfrancais-maroc.com

Meknès

Lyliane Dos Santos: lyliane.dos-santos@institutfrancais-maroc.com

Fès

Brahim Zarkani: brahim.zarkani@institutfrancais-maroc.com

Kénitra

Pierre-Hubert Touchard: pierre-hubert.touchard@institutfrancais-maroc.com

Rabat

Mounia Lazrak: mounia.lazrak@institutfrancais-maroc.com

Casablanca

Antoine Godard: antoine.godard@institutfrancais-maroc.com

El Jadida

Youssef Sriri: youssef.sriri@institutfrancais-maroc.com

Marrakech

Naomi Hakimi: naomi.hakimi@institutfrancais-maroc.com

Essaouira

Louisa Babaci : louisa.babaci@institutfrancais-maroc.com

Agadir

Rebecca Bouillou: rebecca.bouillou@institutfrancais-maroc.com

1 – PIÈCES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES

- dossier de présentation de l'action
- budget global détaillé de l'opération indiquant les cofinancements acquis ou demandes en cours (un exemple de budget détaillé figure, ci-dessous)
- plan d'emploi prévisionnel de la subvention précisant la nature et l'utilisation prévue
- Formulaire (page 3) dûment complété
- Le cas échéant un bilan financier et moral du dernier soutien SCAC ou de l'IFM

NB : les candidats peuvent ajouter en complément du dossier tous les documents qu'ils jugent importants pour présenter leur projet (affiches, plaquettes, etc.)

Il est impératif que le budget soit équilibré, le total des dépenses doit être égal à celui des recettes (A = B)

Exemple

Dépenses / coûts		Recettes / financement		
Communication	10 000	Banque Mécène	Montant acquis	Montant sollicité/demande en cours
Défraiements	6 500	Soutien Wilaya	8 300	15 000
Transports	25 000	Fonds propre association	7 000	
...	650	Entreprise ABC		3 040
...	890	Nom financeur ...		
...	...	SCAC	7 700	
		Valorisation apports en nature entreprise x		900
		Site IFM (valorisation apport en nature, ...)	1 100	
TOTAL DEPENSES	43 040	TOTAL RECETTES	43 040	

Dépenses / coûts		Recettes / financement		
Type de dépense 1	montant correspondant	Nom financeur 1	Montant acquis	Montant sollicité/demande en cours
Type de dépense 2	montant correspondant	Nom financeur 2	Montant acquis	Montant sollicité/demande en cours
Type de dépense 3	montant correspondant	Nom financeur 3	Montant acquis	Montant sollicité/demande en cours
Type de dépense 4	montant correspondant	Nom financeur 4	Montant acquis	Montant sollicité/demande en cours
Type de dépense 5	montant correspondant	Nom financeur ...	Montant acquis	Montant sollicité/demande en cours
Type de dépense ...	montant correspondant	SCAC	Montant acquis	Montant sollicité/demande en cours
TOTAL DEPENSES	A	TOTAL RECETTES	B	

2 – FORMULAIRE

A remplir obligatoirement et à joindre au dossier de candidature

Le projet

Association de rattachement :

Intitulé :

Discipline :

Date(s) et lieu(x):

Responsable du projet

Nom et Prénom :

Qualité du responsable :

Téléphone :

Courriel :

Nature de l'aide demandée

Montant de la subvention demandée :

Ou

Prise en charge du transport d'intervenants français (nom, fonction, coordonnées) :

Partenariat avec un des 12 sites de l'Institut français du Maroc sur ce projet :

Plan de communication envisagé :

Si vous avez bénéficié précédemment d'un soutien du SCAC ou d'un des sites de l'IfM, préciser l'année, la nature et le montant de ce soutien :

3- ENGAGEMENT

Une candidature requiert le dépôt dans les délais du formulaire présent, dûment complété, et des pièces à fournir mentionnées dans ce même formulaire.

En cas d'acceptation de leur dossier, les bénéficiaires de la subvention du Service de Coopération et d'Action Culturelle s'engagent :

- A transmettre avant le début de l'action un dossier complet et conforme de demande de subvention comprenant une attestation bancaire, les statuts de l'association, la liste à jour des membres du bureau, le récépissé de dépôt en préfecture de l'association, un budget global et plan d'emploi prévisionnel de la subvention ainsi que cas échéant un bilan moral et un compte-rendu d'emploi de la dernière action subventionnée par le SCAC. Tous ces documents doivent être traduits en français.
- à mentionner le soutien de l'Ambassade de France au Maroc sur tous les supports de publicité et de communications relatifs à l'action subventionnée.
- à mettre le logo de l'Ambassade de France sur tous les supports publicité et de communications relatifs à l'action subventionnée
- à produire avant le 31 décembre 2021 le bilan financier réel en dépenses et en recettes de l'action (budget global et plan d'emploi de la subvention) ;
- à fournir un bilan moral.